

CONTRAT DE VILLE 2015 – 2023

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Chemin Vert – Hauts Quartiers de la ville de Saumur

Appel à projet 2023

Constitution des dossiers

Le dossier de demande de subvention doit être transmis au service des politiques sociales de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en version **électronique** à sandra.szpak@saumurvalde Loire.fr

Il doit être saisi sur le **portail DAUPHIN de l'ANCT**.

Vous trouverez un guide d'utilisateur de la saisie Dauphin à l'adresse suivante

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Dépôt de votre demande de subvention jusqu'au
23 décembre 2022

(Une seconde programmation aura lieu au printemps)

Privilégiez une présentation claire et précise de votre projet :

Objectifs tangibles, contenu concret et détaillé, si vous faites appel à des prestataires, les mentionner en estimant par exemple le nombre d'interventions ainsi que leur coût, évaluez raisonnablement le nombre de personnes issues du quartier prioritaire que vous pensez toucher. Il est nécessaire de préciser en quoi le projet répond à des besoins identifiés que vous explicitez. Il est également important de nommer les partenaires que vous mobiliserez.

Le budget doit être détaillé et équilibré.

Si l'action que vous proposez est une action reconduite, vous devez impérativement joindre le bilan financier et qualitatif.

Pour rappel, les crédits de la politique de la ville couvrent les frais spécifiques de mise en œuvre de l'action mais en aucun cas les dépenses de fonctionnement courant de l'association.

Les orientations au titre de l'année 2023 :

- **Éducation**

Proposer des actions d'éducation aux médias pour les jeunes et les parents pour un bon usage des écrans
Lutter contre le décrochage scolaire et renforcer la continuité éducative.

- **Parentalité**

Soutenir les parents en particulier à travers la maîtrise du français pour prévenir l'échec scolaire, le repli sur soi et pour favoriser le vivre ensemble

- **Culture**

Élargir l'offre d'activités, de loisirs et d'animation, dans le quartier et hors du quartier
Accompagner les familles à s'approprier les équipements et l'offre

existante

- **Santé - Sport**

Étoffer l'offre de sports et d'activités physiques au sein du quartier,
Porter une attention particulière à l'offre et la participation des filles
Lutter contre les problèmes de surpoids liés aux mauvaises habitudes alimentaires et à la sédentarité

- **Mobilité**

Rendre plus lisibles les offres existantes

Accompagner les familles à se saisir des transports pour accéder aux soins, à l'éducation, aux loisirs et à l'emploi.

Ces recommandations ne sont pas exhaustives et tous les projets répondant aux critères de la politique de la ville seront étudiés.

Ces recommandations ne remettent pas en cause les 3 piliers d'intervention tels que définis dans le contrat de ville.

Le vivre ensemble (développement urbain, cadre de vie, tranquillité publique)

L'emploi (développement économique, l'insertion, la mobilité)

La cohésion sociale (éducation, parentalité, accès à la culture, santé)

Une rencontre (ou un échange téléphonique a minima) avec Sandra Szpak (02.41.40.45.56) et la déléguée du préfet, Gaëlle Robin (06.07.14.01.66) en amont du dépôt du dossier sur Dauphin est fortement conseillée afin d'échanger sur le projet.